

Mairie d'Etival-lès-Le Mans  
72700 Etival-lès-Le Mans

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

### **Monsieur le Maire**

Je soussignée ROBINOT Peggy, Président du club de basket d'Etival-lès-Le-Mans domicilié à 10 rue siedenburg à Etival-lès-Le-Mans ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons  
du samedi 3 septembre 2022 à 14 heures  
au samedi 3 septembre 2022 à 20 heures

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 2 septembre 2022

*Signature*

## ARRETE DU MAIRE N° 2022-032

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Mme ROBINOT Peggy, Président du club de basket d'Etival-lès-Le-Mans est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

Au terrain de pétanque d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 3 septembre 2022

à 14 heures

Au samedi 3 septembre 2022

à 20 heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 2 septembre 2022

*Emmanuel Franco*  
Le Maire  
